RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 19
(Les élus concernés par une association ne participent pas au vote)

Convoqués le :
22/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Yann MAUCOURT

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ
Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT
Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2025-15- Subventions aux Associations Moulinoises pour l'année 2025

Rapporteur : Marc PINAULT

La Commission des Affaires Sportives et Culturelles, réunie le 5 novembre 2024, a examiné les demandes de subventions des associations moulinoises pour l'année 2025.

La Commission propose d'attribuer les subventions de fonctionnement et différentes subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après avec pour mémoire le rappel des montants versés en 2024.

VU les propositions de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles réunie le 5 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VERSE les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles selon le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montants obtenus en 2024		Montants proposés pour 2025		
	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Subventions de fonctionnement	Subventions exceptionnelles	Nombre de votes sachant que l'élu.e concerné.e par la subvention votée ne vote pas
ASC Volley-ball	4.559,00 €		4.559,00 €		19
Bibliothèque pour tous	1.063,00 €		1.063,00 €		18 Armelle CHAMPLON
Cercle des Anciens et du Temps Libre	195,00 €		195,00 €		18 Armelle CHAMPLON
Club de l'Amitié	2.490,00 €		2.490,00 €		17 Claudie FUZEWSKI Maryse GLEMET
Foyer Culturel	0,00 €		1.600,00 €		18 Bernadette LAPAQUE
Moulins-lès-Metz Animations	20.000,00 €		20.000,00 €		15 Jean BAUCHEZ Claudie FUZEWSKI Bernadette LAPAQUE Armelle CHAMPLON
Moulins-lès-Metz Handball	3.000,00 €	1.800,00 €	4.000,00 €		19
Moulins-lès-Metz Handisport	1.847,00 €	2.000,00 €	1.847,00 €		18 Michel SCHALLER
Mozaïk	271,00 €		271,00 €		19
Photo Passion Moulins-lès-Metz	300,00 €	700 €	300,00 €	1.200,00 €	19
Souvenir Français	304,00 €		304,00 €		18 Jean BAUCHEZ
Sporting Club	6.656,00 €	500,00 €	7.500,00 € + 800,00 € sous condition du renouvellement de la convention de partenariat entre le Sporting Club et le collège Louis Armand dans le cadre de la section sportive football.		19
Tennis Club de la Saussaie	700,00 €		700,00 €		19

DIT que les associations devront justifier les dépenses liées à leur projet pour lesquels elles reçoivent une subvention exceptionnelle et au plus tard pour le 30 novembre 2025 et,

DIT que le cas échéant, la commune se réserve le droit d'adresser un titre de recettes aux associations via la Trésorerie pour le remboursement du montant trop perçu.

DIT que les élus suivants ne participent pas au vote, chacun pour leur association :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Président du Souvenir Français, Membre de droit de Moulins-lès-Metz Animations
Madame Armelle CHAMPLON, Présidente de la Bibliothèque pour Tous et le Cercle des Anciens et du Temps Libre, Membre du Comité Directeur de Moulins-lès-Metz Animations
Madame Claudie FUZEWSKI, Présidente du Club de l'Amitié, Membre du Comité Directeur de Moulins-lès-Metz Animations
Madame Maryse GLEMET, Membre du Comité Directeur du Club de l'Amitié,
Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente du Foyer Culturel, Membre du Comité Directeur de Moulins-lès-Metz Animations
Monsieur Michel SCHALLER, Membre du Comité Directeur de Moulins-lès-Metz Handisport.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/04/2025

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

MAIRIE DE MOULINS LÈS METZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20250429-2025-15dDCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2025
Notification : 06/05/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.